

**Actuellement, il existe deux types de congés qui peuvent être sollicités par les proches aidants :**

- **Le congé de proche aidant** permet à tout salarié d'interrompre sur une durée de 3 mois son activité professionnelle pour s'occuper d'un proche dépendant et peut être fractionné. Il n'est ni indemnisé, ni rémunéré.
- **Le congé de solidarité familiale** permet à tout salarié d'assister un proche souffrant d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou étant en phase avancée ou terminale d'une maladie grave et incurable. Il est d'une durée de 3 mois renouvelable une fois. Il n'est en principe pas rémunéré mais une allocation journalière peut être versée par l'Assurance maladie pendant 21 jours (contactez votre CPAM).

Les associations France Alzheimer et maladies apparentées tiennent compte du peu de disponibilité des aidants familiaux en activité professionnelle en adaptant les horaires des actions de soutien qu'elles proposent, en diffusant des modules d'information en ligne sur : <http://guide.francealzheimer.org> et en menant des actions de sensibilisation au sein des entreprises.

[www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org)



Avec le soutien de :



Réalisation Aurore Voet / France Alzheimer septembre 2016



**CONCILIER  
RÔLE D'AIDANT  
ET ACTIVITÉ  
PROFESSIONNELLE**

**LA PLACE DE  
L'ENTREPRISE**



**FRANCE  
ALZHEIMER**  
& MALADIES APPARENTÉES

[www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org)  
**UN MALADE, C'EST TOUTE UNE FAMILLE QUI A BESOIN D'AIDE**

Les aidants représentent aujourd'hui une part conséquente de la population active et les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien doivent, au regard de nombreux enjeux, faire partie intégrante des préoccupations des entreprises.

## DES AIDANTS ACTIFS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

### Chiffres-clés<sup>1</sup>

- 8,3 millions de personnes aident un proche dépendant, de façon régulière et à titre non professionnel (dont 4,3 millions aident une personne âgée de 60 ans ou plus) ;
- 57% des aidants sont des femmes et près de 70 % des enfants sont des filles ;
- 47% des aidants, soit environ 4 millions de personnes, occupent un emploi ;
- 15% des aidants estiment avoir été pénalisés dans leur évolution professionnelle.

Un phénomène en pleine évolution du fait du vieillissement de la population, de l'augmentation du nombre de personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative et du recul de l'âge de départ à la retraite (entrée plus tardive dans le monde du travail couplée à un allongement de la durée du travail).

**Une conciliation complexe pour l'aidant en activité professionnelle accompagnant un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.**

## UNE CONCILIATION COMPLEXE<sup>2</sup>

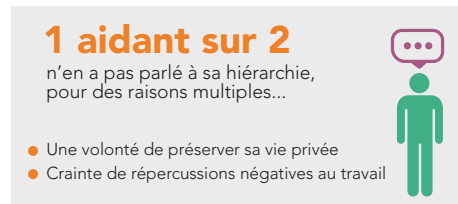


**Une contrainte temporelle :** les aidants d'une personne atteinte par la maladie d'Alzheimer consacrent en moyenne à leur proche plus de trois heures par jour.

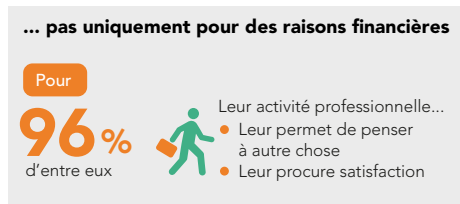
**Une vie professionnelle nécessairement impactée.** Au regard de cette contrainte temporelle, concilier vie professionnelle et impératifs personnels s'avère être, pour les aidants actifs, un défi de tous les instants.



### Un rôle d'aidant dont ils parlent peu



### Une volonté forte de conserver leur emploi



## UNE NÉCESSAIRE PRISE EN COMPTE PAR LES ENTREPRISES

**En France, 15% des salariés s'occuperaient au quotidien d'un proche âgé<sup>3</sup>. Les entreprises doivent aujourd'hui se saisir de la problématique des aidants actifs, tant pour des raisons de performance que de bien-être au travail :**

- limiter les risques en termes de performance économique immédiate: arrêts maladie à répétition, absentéisme, présentéisme, moindre implication, baisse de la concentration... Autant d'effets qui sont, à terme, néfastes pour les entreprises ;
- porter la responsabilité sociale de l'entreprise : un enjeu de développement durable. L'entreprise doit ainsi intégrer le fait que certains salariés peuvent s'inscrire de manière

ponctuelle ou durable dans des situations de vulnérabilité.

L'entreprise doit évoluer dans une logique « gagnant-gagnant » :

- en sensibilisant l'encadrement au repérage de ces situations et en développant leurs capacités d'écoute et d'empathie, afin d'améliorer la compréhension des risques psychosociaux ;
- en valorisant les compétences singulières acquises par les salariés aidants dans le cadre de leur situation personnelle mises au service de l'entreprise ;
- en communiquant sur l'attention portée par l'entreprise à la condition de ses salariés confrontés à cette situation d'aide, pour les encourager à en parler.

## Les leviers d'action de l'entreprise

**Les dispositifs légalement prévus, comme les congés de proche aidant et de solidarité familiale sont peu utilisés car ils ne répondent pas complètement aux besoins des aidants.**

Mais les employeurs peuvent aller plus loin dans la mise en place de politiques d'accompagnement et de soutien des aidants, par exemple :

- en aménageant les horaires de travail au quotidien : dispositif déjà existant pour les aidants et proches de personnes handicapées ;
- en élargissant les autorisations d'absences ponctuelles ;
- en convertissant les jours de congés et

de RTT dans le cadre du Compte épargne temps (CET) ;

- en assurant un complément de revenus aux salariés notamment dans le cadre du congé de proche aidant qui ne donne lieu à aucune rémunération.
- en améliorant les droits à retraites complémentaires pour les périodes d'interruption de carrière par des accords d'entreprises.

**Au-delà des bonnes pratiques de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, l'entreprise a tout à gagner à fidéliser ses aidants salariés et à devenir une entreprise socialement responsable.**

1. Données issues de : Enquête Handicap-Santé auprès des aidants informels, DREES, 2008. Enquête Handicap-Santé, volet ménages, INSEE

2. Étude France Alzheimer/OpinionWay réalisée en ligne auprès de 1 500 aidants (actifs ou en recherche d'emploi) de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée du 15 mars au 26 mai 2016

3. Étude Pixel : L'entourage familial des patients atteints de la maladie d'Alzheimer